

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable  
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07413D0185

Affaire suivie par Valérie DUBOURG

valerie.dubourg@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 06 – Fax : 05 55 34 66 45

Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 14 novembre 2013

Le Préfet de la Haute-Vienne,

à

Commune de Saint-Priest-Sous-Aixe

Mairie de Saint-Priest-sous-Aixe

Le Bourg

87700 Saint-Priest-sous-Aixe

**Objet :** Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » du Schéma d'assainissement des eaux usées de la Commune de Saint-Priest-Sous-Aixe

En application des articles L122-4 et R122-18 du code de l'Environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Nom du maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Priest-Sous-Aixe

**Nature du document :** Schéma d'assainissement des eaux usées

**Type de procédure :** révision

Son numéro d'enregistrement est le : **F07413D0185**

Par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception le **13 novembre 2013**. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **12 janvier 2014**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale.

La décision ou la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL Limousin.

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,  
Le DREAL  
Par subdélégation,



Valérie DUBOURG

Copie à : DREAL/SRDD/UAe

DDT 87

Préfecture de la Haute-Vienne

- Infralim SAS



Certificat n° 42202  
Certificat n° 42203